



ETUDE DES INCIDENCES DES SCENARIOS DE RACCORDEMENT SUR LA BIODIVERSITE

PROJET AGRIVOLTAÏQUE

CERET (66049)



AOUT 2026



ETUDE ET PROJET

Projet	Projet agrivoltaïque
Maître d'ouvrage	Cévennes Energy
Nature de l'étude	Etude des incidences des scénarios de raccordement sur la biodiversité
Période de l'étude	Aout 2026

AUTEURS

Rédaction et formalisation de l'étude des incidences	M. LASSIGNARDIE
--	-----------------

ALTEMIS

20 quai Rhin et Danube

34200 SETE

contact@altemis-environnement.fr

04 48 14 10 03



LIVRABLES

VERSION	DATE	REDACTION	RELECTURE - VALIDATION	NATURE DU LIVRABLE
Ind 1	08/2026	M. LASSIGNARDIE	M. LASSIGNARDIE	Etude sur les incidences du raccordement sur la biodiversité

1. Contexte de la mission

Cévennes Energy porte actuellement un projet agrivoltaïque sur la commune de Céret (66049), prévoyant l'implantation de 26 800 m² de panneaux photovoltaïques sur une emprise totale de 6,7 hectares.

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'examen au cas par cas, les services de l'État ont demandé que les travaux nécessaires au raccordement du poste de livraison au réseau public de distribution électrique soient intégrés au projet et que leurs incidences potentielles sur l'environnement soient évaluées. Bien que ces travaux soient réalisés par le gestionnaire du réseau électrique, ils constituent en effet une composante nécessaire à la réalisation du projet agrivoltaïque.

Une analyse technique complémentaire des possibilités de raccordement a ainsi été réalisée. Elle a conduit à retenir trois scénarios potentiels, dénommés A, A bis et B, correspondant à des linéaires de raccordement respectifs d'environ 260 m, 500 m et 1 970 m.

La présente étude a pour objet d'analyser spécifiquement les incidences potentielles de ces trois scénarios de raccordement sur la biodiversité, au regard des habitats naturels, de la flore, de la faune et des fonctionnalités écologiques. Les tracés ont pour cela été confrontés aux résultats du prédiagnostic écologique, aux principaux zonages écologiques et aux continuités de la Trame verte et bleue. L'analyse vise également à définir les mesures d'évitement et de réduction nécessaires afin de limiter les incidences des travaux et d'évaluer les incidences résiduelles associées à chacun des scénarios.

Dans les trois scénarios étudiés, le principe de raccordement repose sur la création d'un point de raccordement sur une ligne HTA aérienne existante, suivie d'une descente aéro-souterraine et de la création d'une liaison HTA souterraine jusqu'au poste de livraison du projet. Aucun nouveau linéaire aérien n'est prévu dans les hypothèses étudiées. Les interventions sur le réseau aérien restent ainsi ponctuelles et concentrées au niveau du point de piquage et de la transition aéro-souterraine.

Les incidences potentielles sur la biodiversité sont donc principalement associées à la phase chantier : ouverture et remise en état des tranchées, remaniement ponctuel des sols et de la végétation, circulation des engins, emprises temporaires de chantier, mouvements de terres et interventions ponctuelles au niveau des points de raccordement.

L'analyse repose sur les résultats du prédiagnostic écologique réalisé en 2025. Pour les portions de raccordement situées en dehors de l'aire ayant fait l'objet des prospections, elle s'appuie sur les données cartographiques disponibles, l'analyse de l'occupation du sol et les continuités écologiques connues. Aucun inventaire de terrain complémentaire n'a été réalisé sur ces secteurs.

2. Situation des raccordements vis-à-vis des zonages écologiques

Les différents tracés de raccordement ont été superposés aux périmètres écologiques recensés dans le cadre du prédiagnostic.

Aucun des trois scénarios n'intersecte de périmètre d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel, notamment les ZNIEFF de type I et II présentes à proximité du projet, l'Espace Naturel Sensible « Le Tech » ou la ZSC Natura 2000 « Le Tech ». Ils n'interceptent pas davantage de zone humide avérée ou potentielle identifiée par le SMMAR. Aucun recoupement n'est par ailleurs identifié avec un Parc Naturel Régional, Parc National, Réserve Naturelle Nationale ou Régionale, arrêté de protection, site inscrit ou classé, Grand Site de France ou autre périmètre de protection identifié dans le prédiagnostic. **Les travaux de raccordement n'entraînent donc aucune emprise directe sur ces périmètres et ne conduisent pas à identifier d'incidence particulière supplémentaire sur ces zonages.**

Les trois scénarios de raccordement intersectent des continuités écologiques identifiées dans la Trame verte et bleue du SRCE. Au-delà des corridors déjà présents au droit de la ZIP, l'analyse des tracés dans leur ensemble montre que les scénarios **A et A bis interceptent principalement des corridors écologiques associés aux cultures pérennes**, tandis que le scénario **B, compte tenu de son linéaire plus important vers le sud-ouest, intersecte plus largement des corridors écologiques de milieux ouverts**. Ces continuités participent aux déplacements de la faune entre les différents réservoirs de biodiversité identifiés à l'échelle du secteur. Le prédiagnostic souligne à ce titre que le projet s'inscrit dans une matrice de milieux ouverts et semi-ouverts participant à la fois aux fonctions de corridor écologique et de réservoir de biodiversité.

Les raccordements étant réalisés par liaisons souterraines, leur mise en œuvre n'est pas susceptible d'entraîner une rupture permanente des corridors écologiques concernés. Les incidences sont principalement associées à la phase chantier, en lien avec l'ouverture des tranchées, la circulation des engins, le remaniement temporaire des sols et de la végétation et, le cas échéant, l'altération ponctuelle d'éléments participant aux continuités écologiques.

Les scénarios A et A bis présentent une interaction limitée avec la Trame verte, compte tenu de leur faible linéaire et de leur implantation majoritaire au droit de voies et chemins existants. Ils interceptent néanmoins des corridors associés aux cultures pérennes. **L'incidence brute sur les fonctionnalités écologiques est ainsi considérée comme faible.**

Le scénario B présente une interaction plus importante avec la Trame verte. Son linéaire d'environ 1,97 km recoupe sur une distance plus importante des corridors écologiques de milieux ouverts. La phase chantier est susceptible d'engendrer une perturbation temporaire plus étendue de ces continuités. **L'incidence brute sur les fonctionnalités écologiques est ainsi considérée comme faible à modérée.**

Dans les trois cas, la préservation des haies, alignements arborés, fossés, canaux et autres éléments structurants, ainsi que la remise en état des emprises après travaux, permettront de maintenir à terme la perméabilité écologique des espaces traversés.

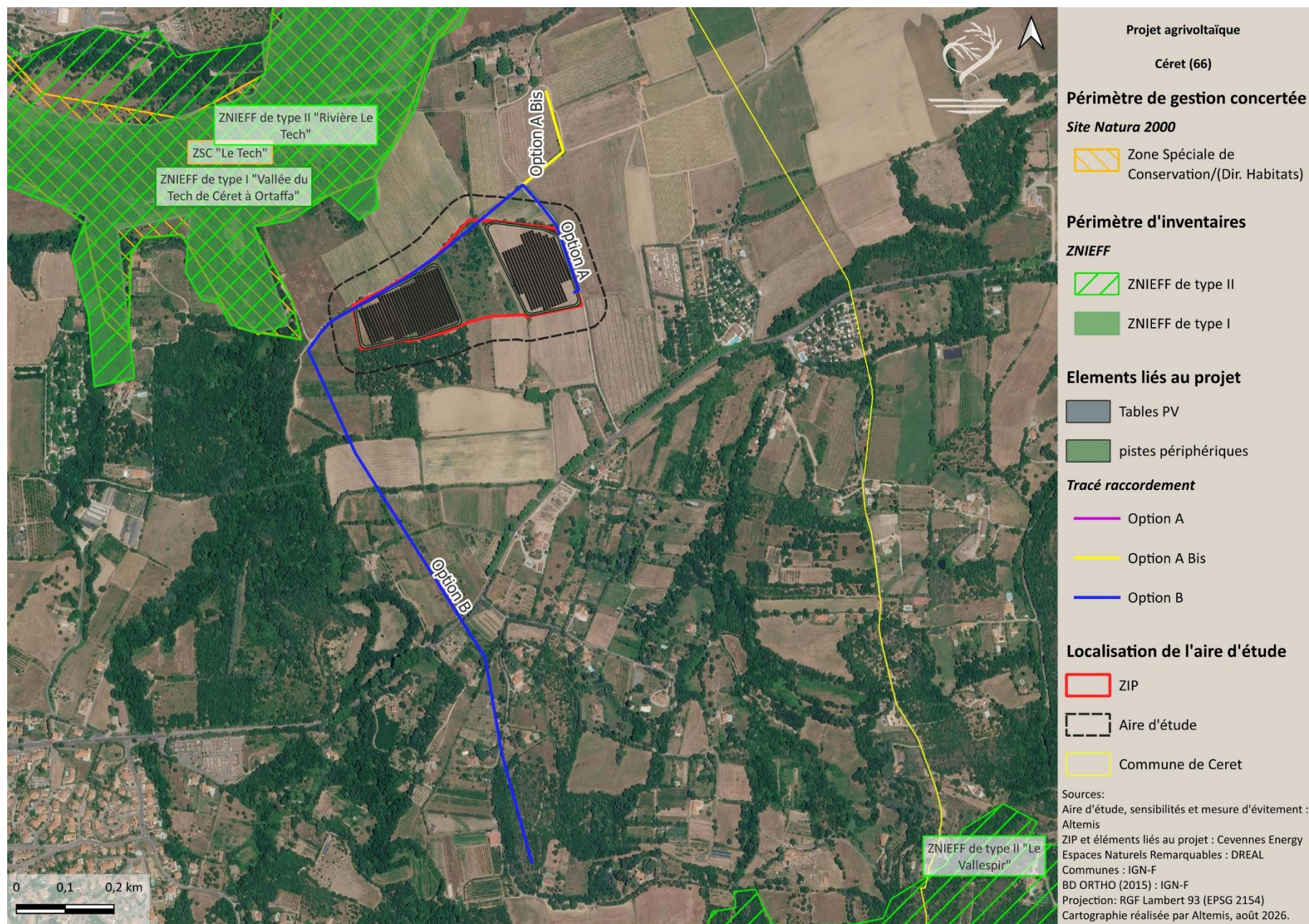


Figure 1. Scénarios de raccordements envisagés sur périmètres d'inventaire ZNIEFF et périmètre de gestion concertée Natura 2000

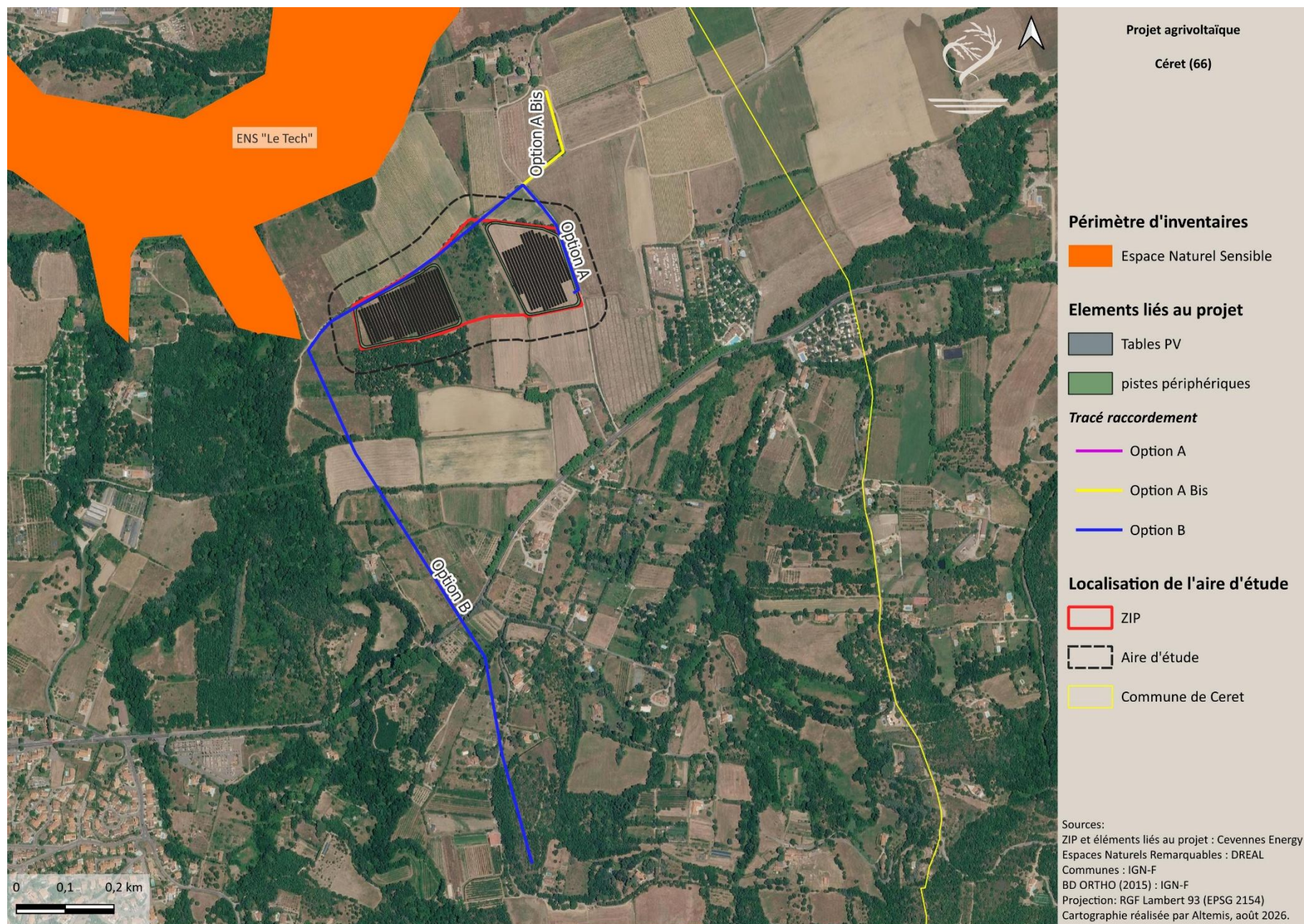


Figure 2. Scénarios de raccordements envisagés sur périmètres d'inventaire ENS

COMPLÉMENTS POUR UN EXAMEN AU CAS PAR CAS / PROJET AGRIVOLTAÏQUE / CERET (66049)
ALTEMIS – MARS 2026

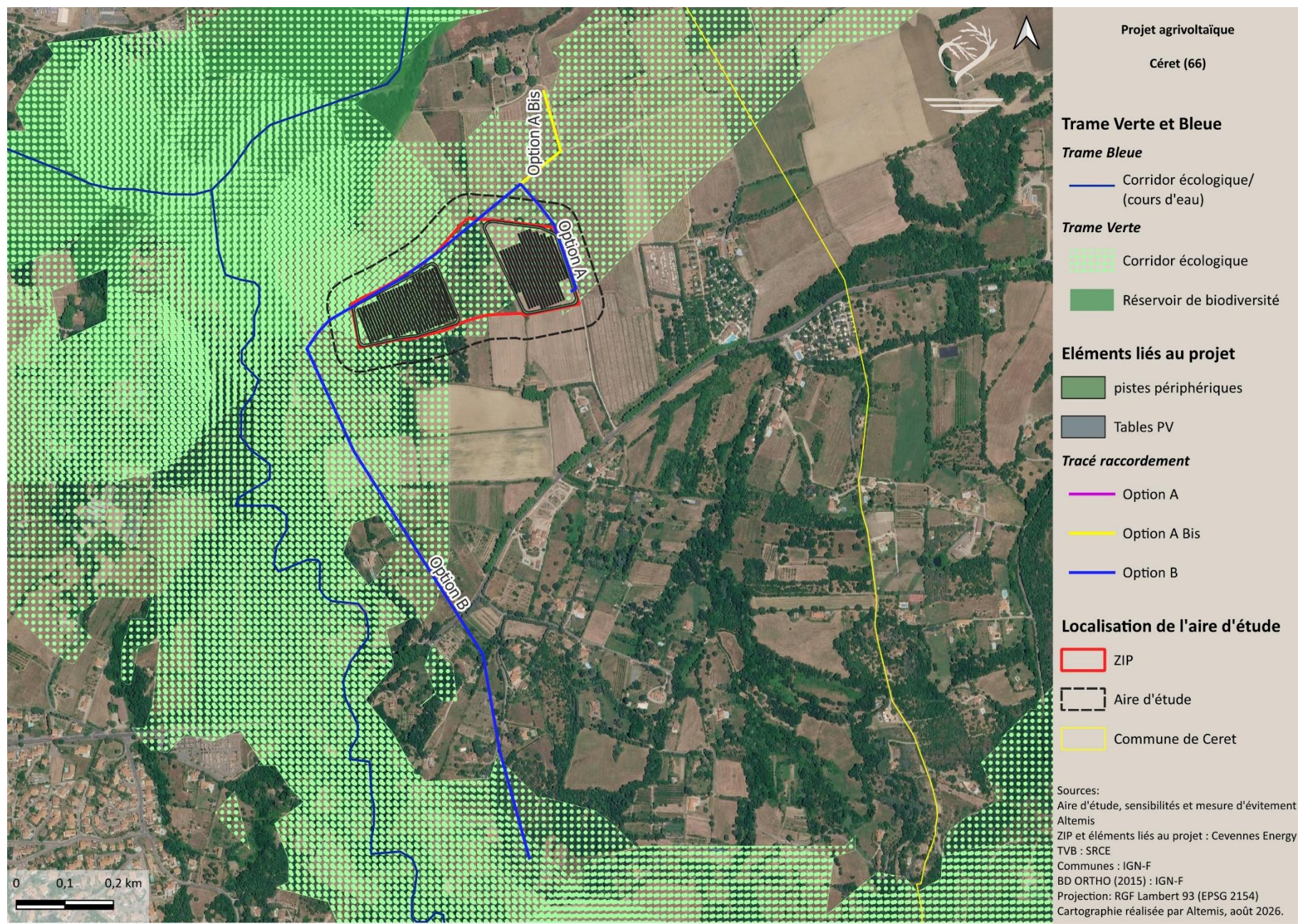


Figure 4. Scénarios de raccordements envisagés sur périmètres d'inventaire zones humide

3. Scénario A – raccordement sur la ligne aérienne 54 AM par une liaison souterraine d'environ 260 m

Le scénario A correspond à la solution présentant le linéaire de raccordement le plus faible. Il prévoit la création d'un point de piquage sur la ligne HTA aérienne 54 AM située au nord du projet, une descente aéro-souterraine puis une liaison souterraine d'environ 260 m rejoignant le poste de livraison en longeant la voie d'accès située sur la bordure est du projet. Le tracé s'inscrit principalement au droit ou en bordure immédiate d'emprises déjà utilisées pour la circulation. Il se situe néanmoins à proximité de plusieurs secteurs présentant des sensibilités écologiques importantes.

La bordure est est notamment située au contact de prairies de fauche de basse et moyenne altitudes. Lorsqu'elles sont exprimées sous leur forme caractéristique, ces prairies correspondent à l'habitat d'intérêt communautaire 6510 « Pelouses maigres de fauche de basse altitude » et présentent un enjeu local fort. Les mosaïques de prairies de fauche et de friches présentes dans le secteur présentent quant à elles un enjeu local modéré.

Le tracé longe également des secteurs de sensibilité très forte associés aux canaux d'irrigation et à leurs berges végétalisées. Le prédiagnostic identifie sur ces milieux plusieurs espèces protégées potentielles en reproduction : la grenouille de Graf, d'enjeu très fort, la grenouille de Pérez, d'enjeu fort, ainsi que l'alyte catalan et la couleuvre vipérine, d'enjeu modéré. Ces canaux représentent l'un des principaux secteurs de sensibilité écologique du site.

Le scénario A ne recoupe toutefois pas ces zones humides cartographiées. Le risque porte essentiellement sur une éventuelle extension de l'emprise de chantier vers les berges végétalisées des canaux, sur le stockage de matériaux ou sur la circulation d'engins en dehors de la voie existante.

Le point de raccordement situé au nord du projet se trouve également à proximité de structures arborées présentant un intérêt pour l'avifaune et les chiroptères.

La pie-grièche à tête rousse, d'enjeu local fort, a été observée sur le site et les haies du nord sont considérées comme favorables à sa reproduction. La linotte mélodieuse, d'enjeu modéré, a également été observée dans les haies du nord-est. La huppe fasciée, d'enjeu modéré, fréquente les vignes et milieux ouverts du secteur pour son alimentation et peut utiliser les arbres à cavités pour sa reproduction.

Ces arbres à cavités présentent également des potentialités de gîte pour la noctule de Leisler et la pipistrelle de Nathusius, toutes deux d'enjeu local modéré. Les alignements arborés et lisières sont par ailleurs susceptibles d'être utilisés comme zones d'alimentation par le minioptère de Schreibers, également retenu avec un enjeu local modéré.

Les principaux impacts potentiels du scénario A sont donc liés au risque d'altération ponctuelle d'habitats situés en bordure de la voie, au dérangement temporaire des espèces et au risque de destruction accidentelle de petite faune lors de l'ouverture des tranchées.

➤ INCIDENCE BRUTE POTENTIELLE DU SCÉNARIO A : FAIBLE À MODÉRÉE

Ce niveau tient compte à la fois du faible linéaire concerné et du caractère déjà anthropisé d'une grande partie de l'emprise, mais également de la proximité immédiate de secteurs à sensibilité forte à très forte.

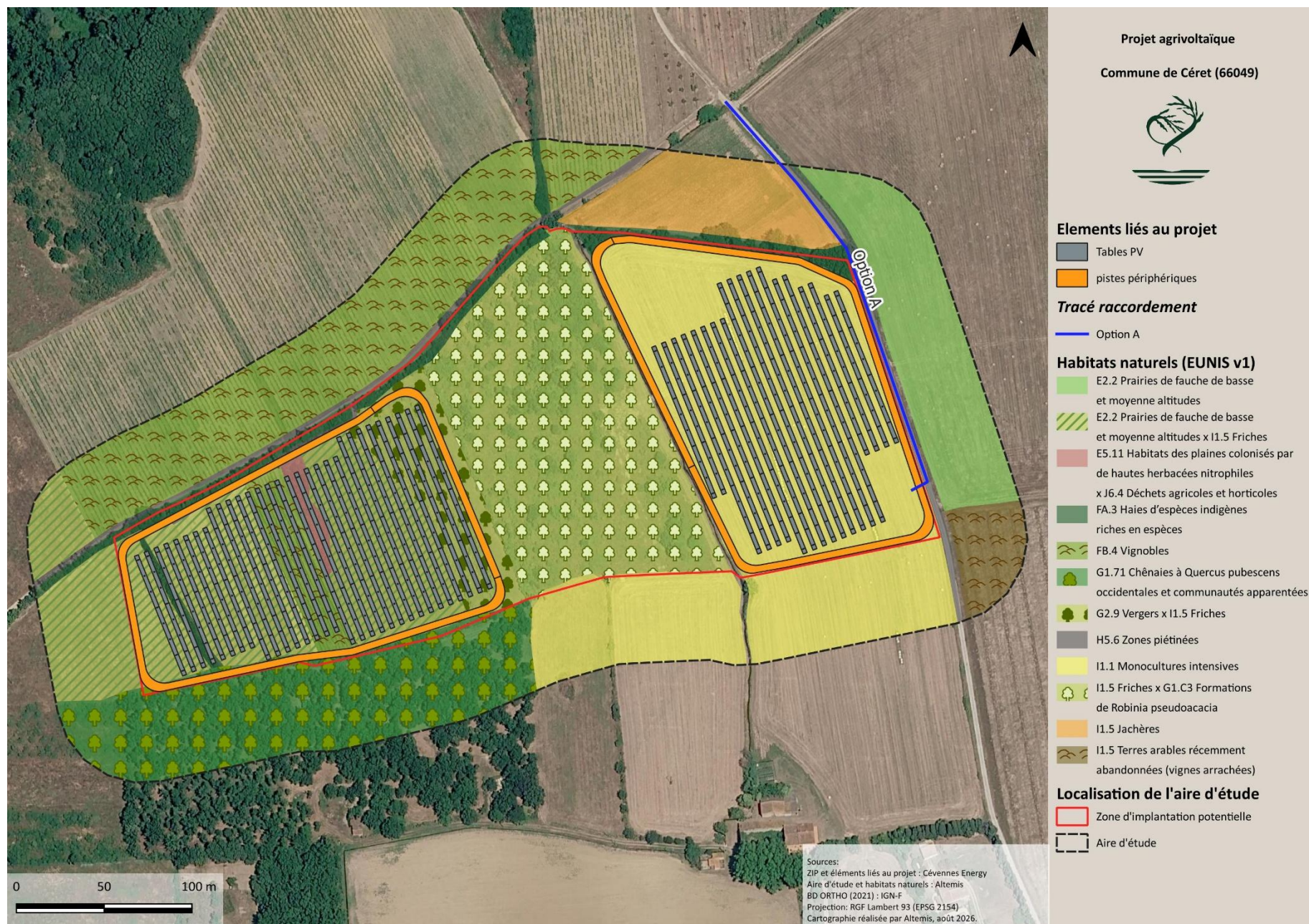


Figure 5. Analyse du scénario de raccordement A sur les habitats naturels

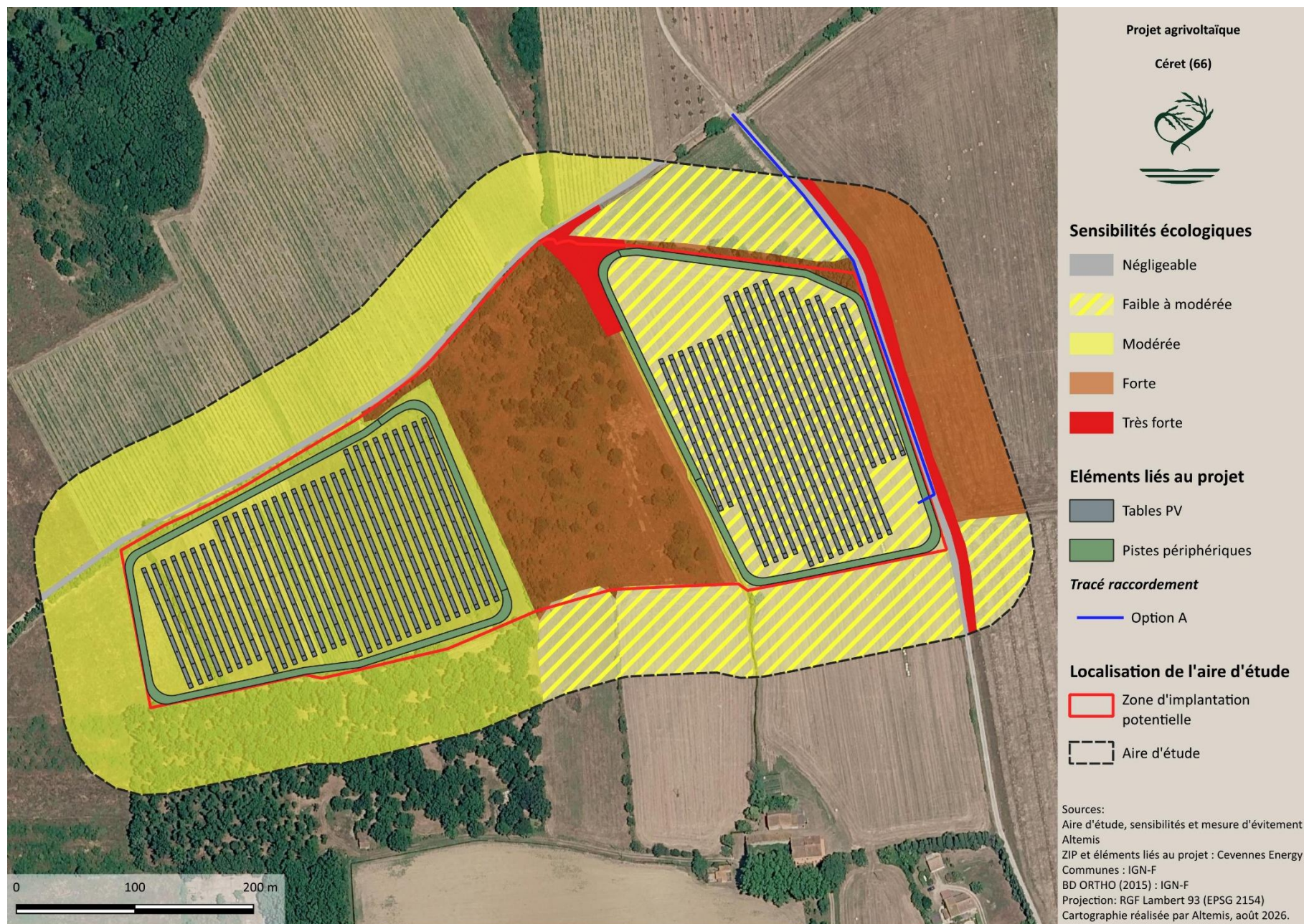


Figure 6. Analyse du scénario de raccordement A sur les sensibilités écologiques

4. Scénario A bis – raccordement sur la ligne aérienne 54 AM au niveau de Bellevue par une liaison souterraine d'environ 500 m

Le scénario A bis repose sur le même principe que le scénario A mais avec un point de raccordement situé plus au nord, à proximité du hameau de Bellevue. Il nécessite ainsi la création d'une liaison souterraine d'environ 500 m.

Dans sa partie comprise dans l'aire d'étude écologique, le tracé partage globalement les sensibilités identifiées pour le scénario A. Il longe la bordure est du projet à proximité des prairies de fauche et des canaux d'irrigation puis se prolonge vers le nord au sein d'un paysage essentiellement agricole. Les mêmes enjeux liés aux canaux et à leurs berges végétalisées sont donc présents sur la partie commune ou proche du projet : grenouille de Graf, grenouille de Pérez, alyte catalan et couleuvre vipérine. Les structures arborées périphériques peuvent également être utilisées par la Pie-grièche à tête rousse, la Linotte mélodieuse ainsi que les chiroptères arboricoles identifiés dans le prédiagnostic.

Dans la partie située plus au nord, les enjeux concernent notamment l'avifaune des milieux agricoles et semi-ouverts. La huppe fasciée, d'enjeu modéré, a été observée au niveau des vignes situées au nord de l'aire d'étude et utilise ces espaces ouverts pour son alimentation.

Une partie du raccordement se prolonge toutefois en dehors de l'aire ayant fait l'objet des prospections écologiques. Les éléments cartographiques disponibles montrent un environnement principalement agricole et un tracé largement associé aux voies et chemins existants. Ils ne permettent néanmoins pas d'exclure ponctuellement la présence de haies, fossés, arbres ou autres éléments favorables à la faune en bordure immédiate des travaux.

Par rapport au scénario A, le doublement approximatif du linéaire augmente les surfaces temporairement remaniées, le dérangement associé au chantier ainsi que le risque d'interaction ponctuelle avec des habitats favorables à la faune.

➤ **INCIDENCE BRUTE POTENTIELLE DU SCENARIO A bis : FAIBLE À MODÉRÉE**

L'incidence est de même niveau que pour le scénario A, mais le scénario A bis demeure légèrement moins favorable compte tenu de son linéaire supérieur et de la présence d'une portion non couverte par les prospections initiales.

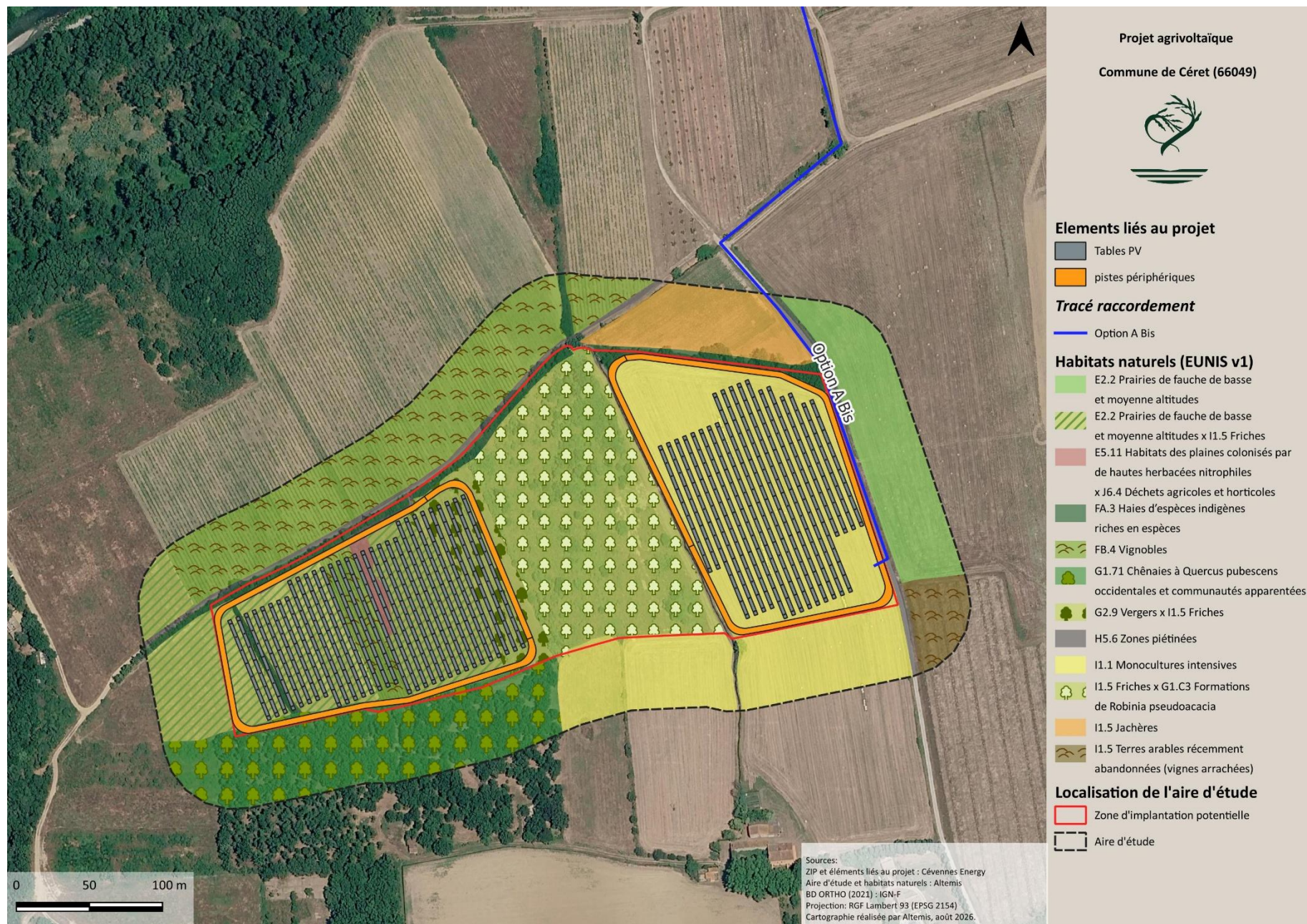


Figure 7. Analyse du scénario de raccordement Abis sur les habitats naturels

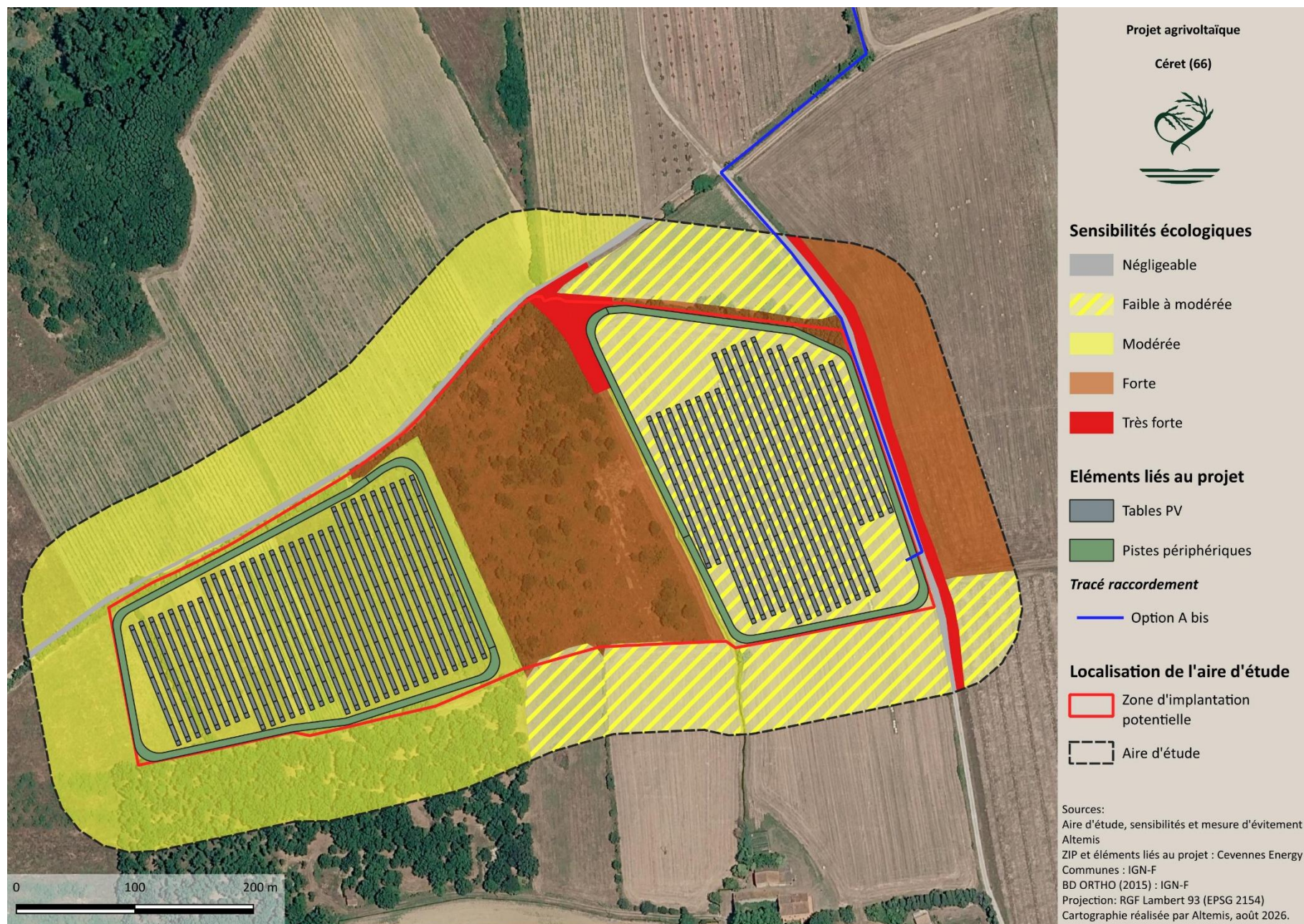


Figure 8. Analyse du scénario de raccordement Abis sur les sensibilités écologiques
COMPLÉMENTS POUR UN EXAMEN AU CAS PAR CAS / PROJET AGRIVOLTAÏQUE / CERET (66049)
ALTEMIS – MARS 2026

5. Scénario B – raccordement sur le tronçon aérien 148 AM

Le scénario B constitue une solution de repli dans laquelle le point de raccordement est reporté plus en amont, au niveau de la jonction entre les lignes aériennes 148 AM et 54 AM. La liaison souterraine nécessaire atteint alors environ 1 970 m.

Ce scénario se distingue nettement des deux précédents par l'importance de son linéaire de travaux.

Dans l'aire ayant fait l'objet du prédiagnostic, le tracé longe plusieurs secteurs présentant des sensibilités écologiques modérées à fortes et passe à proximité de secteurs de sensibilité très forte. Il s'inscrit notamment à proximité d'une mosaïque de friches, formations à robinier faux-acacia, haies et milieux semi-ouverts présentant un intérêt important pour la faune.

Ces milieux correspondent notamment aux habitats utilisés par la pie-grièche à tête rousse, d'enjeu local fort. L'espèce a été observée dans les friches avec formations d'oliviers au centre de la ZIP, tandis que ces friches et la haie du nord sont considérées comme favorables à sa reproduction.

La linotte mélodieuse, d'enjeu modéré, et la fauvette mélanocéphale, d'enjeu faible à modéré, fréquentent également les haies et friches du site. La cisticole des joncs, d'enjeu faible à modéré, a été observée dans les friches à l'ouest. La tourterelle des bois, d'enjeu modéré, utilise quant à elle les friches, prairies et cultures du secteur comme habitats d'alimentation.

Les milieux de friches présentent également un intérêt pour les reptiles. La couleuvre de Montpellier, la couleuvre à échelons et le lézard catalan, tous d'enjeu modéré, sont jugés potentiels dans les mosaïques de friches et de milieux semi-ouverts. Le seps strié, également d'enjeu modéré, est potentiel dans les friches ouvertes à végétation basse. L'orvet fragile, espèce protégée d'enjeu faible, a par ailleurs été observé dans l'aire d'étude.

Les structures arborées et les lisières présentent parallèlement un intérêt pour les chiroptères. Les arbres à cavités sont favorables à la noctule de Leisler et à la pipistrelle de Nathusius, toutes deux d'enjeu modéré, tandis que le minioptère de Schreibers, d'enjeu local modéré, peut utiliser les lisières et alignements arborés pour son alimentation.

Le lapin de garenne, d'enjeu local modéré, est également avéré sur le site et utilise les friches pour l'alimentation et la reproduction. L'entomofaune présente une sensibilité modérée en raison notamment de la présence potentielle de la courtilière des vignes, espèce d'enjeu modéré mais non protégée.

Enfin, le prédiagnostic identifie plusieurs espèces floristiques patrimoniales potentielles, notamment l'anthyllide de Gérard et le trèfle de Boccone, toutes deux d'enjeu fort. Leur présence n'ayant pas pu être définitivement écartée lors du prédiagnostic, toute création d'emprise nouvelle au sein d'habitats qui leur sont favorables devra être évitée autant que possible, notamment au niveau des milieux ouverts, champs et friches.

Une part importante du scénario B se développe ensuite en dehors de l'aire ayant fait l'objet des prospections. Le tracé s'inscrit principalement dans une matrice agricole et suit en grande partie des voies ou chemins existants, mais son linéaire augmente mécaniquement la probabilité de rencontrer ponctuellement des haies, fossés, arbres, friches ou autres habitats utilisés par la faune.

Le scénario B intercepte également sur une distance importante des corridors écologiques de milieux ouverts identifiés au SRCE.

Les incidences potentielles sont donc liées à l'importance des surfaces temporairement remaniées, aux mouvements de terres, au dérangement plus étendu de la faune, au risque de destruction accidentelle d'individus lors de l'ouverture des tranchées ainsi qu'au risque de dispersion d'espèces végétales exotiques envahissantes.

➤ **INCIDENCE BRUTE POTENTIELLE DU SCÉNARIO B : MODÉRÉE**

Il constitue ainsi le scénario présentant le niveau d'incidence brute le plus élevé parmi les trois solutions étudiées. Cette appréciation résulte principalement de l'importance du linéaire concerné et non de l'identification d'une atteinte directe à un habitat à enjeu majeur sur l'ensemble du tracé.

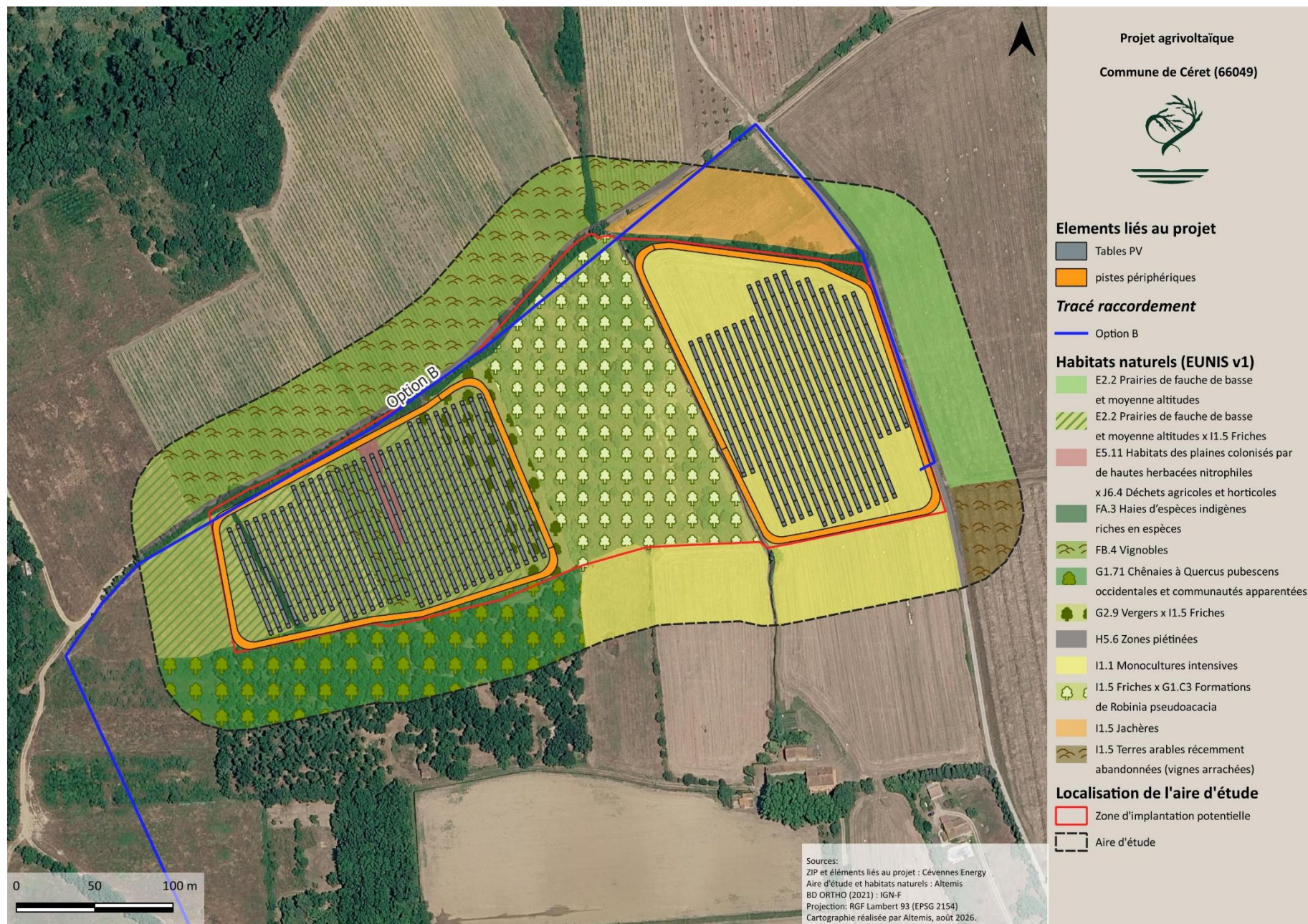


Figure 9. Analyse du scénario de raccordement B sur les habitats naturels

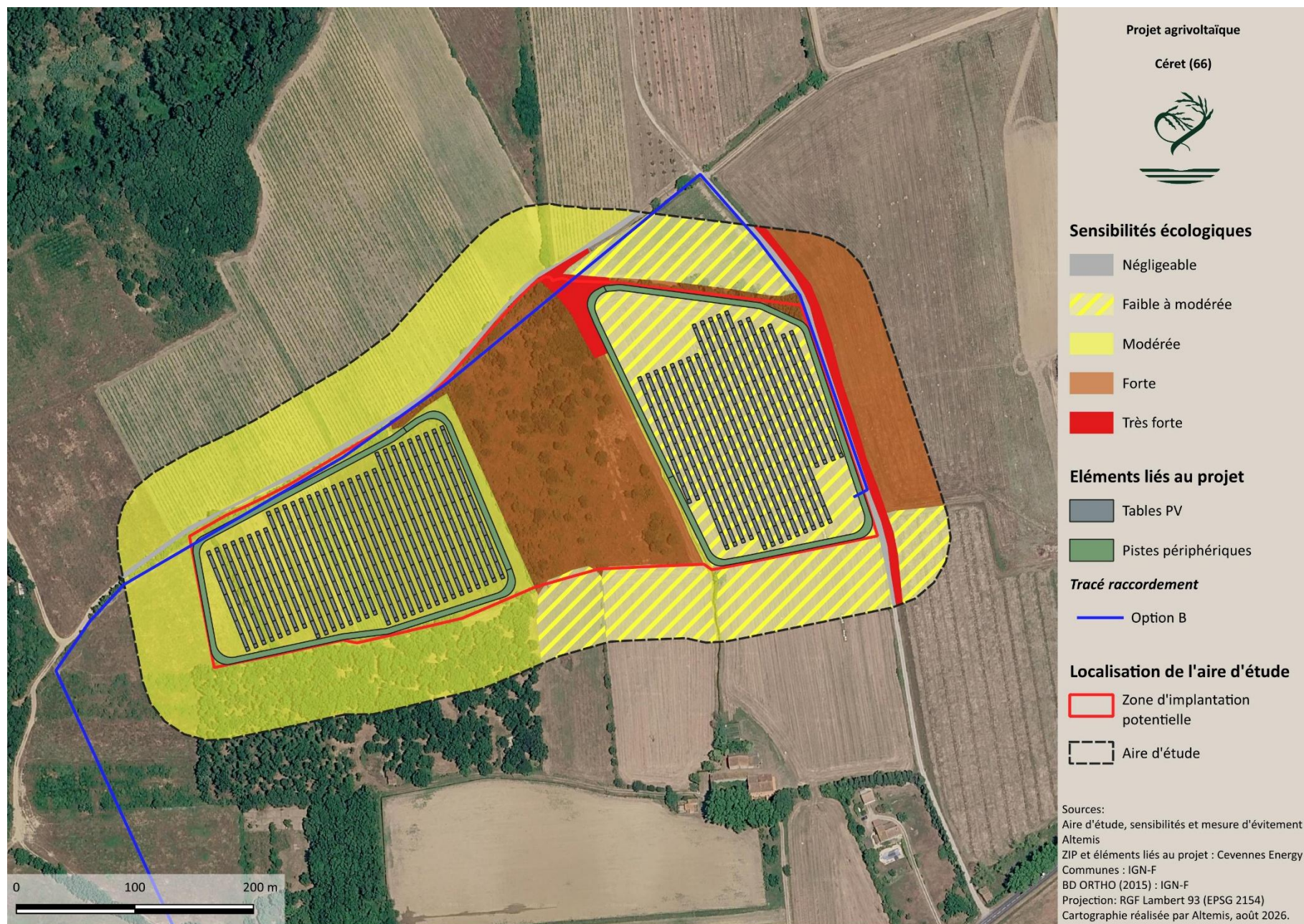


Figure 10. Analyse du scénario de raccordement B sur les sensibilités écologiques

6. Mesures d'évitement et de réduction applicables aux travaux de raccordement

Les mesures d'évitement et de réduction définies dans le prédiagnostic écologique restent applicables aux travaux de raccordement dès lors qu'elles répondent aux incidences identifiées. Il n'apparaît pas nécessaire de modifier l'ensemble des mesures existantes : les mesures ME01, MR02 et MR03 sont maintenues dans leur principe. Le libellé et le champ d'application de la mesure MR01 sont élargis afin d'intégrer explicitement les travaux de raccordement.

Une mesure complémentaire MR04 est par ailleurs ajoutée afin de prendre en compte les incidences spécifiques liées à l'ouverture des tranchées et à la remise en état des emprises.

ME01 – Préservation des habitats favorables à la pie-grièche à tête rousse, de la végétation des canaux et de la faune associée

La mesure ME01 définie dans le prédiagnostic est maintenue et s'applique également aux travaux de raccordement. Cette mesure vise notamment à préserver les haies, friches structurées et arbres à cavités favorables à l'avifaune et aux chiroptères, ainsi que les canaux d'irrigation et leurs berges végétalisées présentant un intérêt pour l'herpétofaune.

Dans le cadre des raccordements, les travaux seront donc maintenus autant que possible au sein des voiries, chemins et autres emprises déjà anthropisées. Les canaux, haies, arbres à cavités et autres habitats sensibles identifiés à proximité des tracés seront conservés. Les installations temporaires de chantier, zones de stockage et circulations d'engins seront également positionnées de manière à éviter ces éléments. **En cas de nécessité technique conduisant à envisager une intervention sur l'un de ces habitats, une adaptation locale du tracé devra être recherchée en priorité afin d'en assurer l'évitement.**

Cette mesure constitue l'une des principales mesures permettant de réduire les incidences des raccordements, en particulier pour les scénarios A et A bis qui longent des secteurs présentant des sensibilités fortes à très fortes, mais également pour le scénario B à proximité des éléments structurants du paysage.

MR01 - Réalisation des travaux de libération des emprises et de raccordement en période de moindre sensibilité des espèces

Le libellé de la mesure MR01 est actualisé afin d'intégrer explicitement les travaux de raccordement, sans en modifier le principe.

Les travaux susceptibles d'altérer la végétation de surface ainsi que les premiers terrassements, comprenant notamment l'ouverture des tranchées nécessaires aux raccordements, seront engagés entre le 1er septembre et le 15 novembre. Cette période correspond à la période de moindre sensibilité retenue dans la fiche détaillée MR01 du prédiagnostic. Elle permet de limiter les risques de destruction d'individus, de pontes ou de juvéniles non autonomes ainsi que le dérangement des espèces au cours

des principales périodes de reproduction, notamment pour l'avifaune, l'herpétofaune, la mammalofaune et l'entomofaune. Une fois les travaux engagés sur les emprises concernées, ils devront se poursuivre sans interruption prolongée susceptible de permettre une recolonisation des secteurs remaniés par la faune.

Cette mesure contribue directement à réduire le risque de destruction accidentelle d'individus associé aux terrassements et à l'ouverture des tranchées.

MR02 – Gestion des EVEC lors du chantier

La mesure MR02 est maintenue sans modification de son principe et s'applique également aux travaux de raccordement.

MR03 – Balisage et suivi de chantier par un expert écologue

La mesure MR03 définie dans le prédiagnostic est également maintenue et sera appliquée aux travaux de raccordement.

Préalablement au démarrage des travaux, les éléments écologiquement sensibles situés à proximité immédiate des emprises seront identifiés et, lorsque nécessaire, matérialisés afin d'éviter toute extension accidentelle du chantier. Une attention particulière sera portée aux canaux et à leurs berges végétalisées, aux haies, aux arbres à cavités, aux friches et plus généralement aux éléments structurants situés à proximité des tracés. Le suivi permettra notamment de vérifier que l'ouverture des tranchées, la circulation des engins et les éventuelles zones de stockage restent contenues dans les emprises prévues et ne conduisent pas à une atteinte aux habitats faisant l'objet de la mesure ME01.

Pour les portions de raccordement situées en dehors de l'aire ayant fait l'objet des prospections initiales, une reconnaissance préalable des emprises permettra également de vérifier l'absence d'élément sensible directement concerné et, le cas échéant, d'adapter localement les modalités de chantier.

MR04 – Prévention du piégeage et de la destruction de la petite faune dans les tranchées de raccordement

Une mesure spécifique est ajoutée afin de limiter le risque de destruction d'individus lié à l'ouverture temporaire des tranchées, notamment pour les mammifères, amphibiens et reptiles.

- Dans la mesure du possible, les tranchées seront creusées puis rebouchées dans la même journée afin de limiter leur maintien ouvert durant la nuit, période présentant le risque de piégeage le plus important.
- Lorsque des tranchées profondes doivent rester ouvertes plusieurs jours, une protection anti-intrusion constituée d'un grillage à maille fine enterré à sa base sera installée autour de la tranchée, sous la supervision d'un écologue.

- Les extrémités des tranchées seront aménagées avec une pente douce, de 25 % maximum, permettant aux animaux éventuellement piégés de sortir spontanément. Lorsque cette configuration n'est pas techniquement réalisable, des systèmes d'échappatoire constitués de filets ou de grillages seront installés afin d'assurer cette même fonction.
- En cas de pluie, si une tranchée reste en eau pendant plus de 24 heures, son remblaiement sera précédé d'une inspection par un écologue afin de vérifier l'absence d'amphibiens. Le remblaiement ne pourra intervenir qu'après ce contrôle et après le départ passif des éventuels individus présents, notamment à la suite de l'assèchement de la tranchée, ou après leur prise en charge selon les modalités réglementaires applicables.

La bonne application de cette mesure sera contrôlée dans le cadre du suivi de chantier par un expert écologue, un coordinateur environnement ou un coordinateur HSE.

7. Incidences résiduelles après mesures

Les mesures d'évitement et de réduction retenues répondent aux différents facteurs d'incidence identifiés dans le cadre des travaux de raccordement.

- La mesure ME01 constitue la principale mesure d'évitement des atteintes aux habitats naturels et habitats d'espèces situés à proximité des tracés. Elle garantit notamment la conservation des canaux et de leurs berges végétalisées, des haies, des arbres à cavités et des friches structurées. Elle permet ainsi de réduire le risque d'altération des habitats favorables à la pie-grièche à tête rousse, aux chiroptères arboricoles et à l'herpétofaune associée aux canaux.
- La mesure MR01 agit principalement sur le risque de destruction et de dérangement de la faune en imposant la réalisation des travaux susceptibles d'altérer la végétation et des premiers terrassements durant la période de moindre sensibilité des espèces. Elle permet notamment de réduire les risques concernant l'avifaune, l'herpétofaune, la mammalofaune et l'entomofaune.
- La mesure MR02 permet de maîtriser spécifiquement le risque de dispersion des espèces végétales exotiques envahissantes associé à la mise à nu des sols, aux mouvements de terres et à la circulation des engins.
- La mesure MR03 sécurise la bonne mise en œuvre des mesures précédentes par l'identification et le balisage des secteurs sensibles ainsi que par le contrôle des emprises de chantier. Pour les portions de raccordement situées en dehors de l'aire initialement prospectée, elle prévoit également une reconnaissance écologique préalable permettant d'identifier d'éventuels enjeux non connus à ce stade et, le cas échéant, d'adapter localement les modalités de chantier.
- Enfin, la mesure MR04 répond spécifiquement au risque de piégeage et de destruction de la petite faune dans les tranchées ouvertes. La limitation de leur durée d'ouverture, la mise en place de protections anti-intrusion lorsque cela est nécessaire, l'aménagement de pentes

douces ou de dispositifs d'échappatoire et le contrôle des tranchées mises en eau permettent de réduire significativement ce risque de mortalité.

L'application combinée de ces mesures permet ainsi de ramener les incidences brutes potentielles faibles à modérées des scénarios A et A bis à un niveau résiduel faible. Pour le scénario B, l'incidence brute potentielle modérée est principalement liée à l'importance de son linéaire et, par conséquent, à l'augmentation des surfaces temporairement remaniées et des interactions potentielles avec la biodiversité et les continuités écologiques. La mise en œuvre des mesures prévues, notamment l'évitement des éléments sensibles, la reconnaissance préalable des portions non prospectées et les mesures spécifiques aux terrassements et tranchées, permet également de ramener l'incidence résiduelle attendue à un niveau faible.

Scénario	Impact brut	Principaux facteurs d'incidence	Mesures	Impact résiduel
A	Faible à modéré	Proximité de canaux et de leurs berges à très forte sensibilité ; proximité de haies et structures arborées ; terrassements et risque de piégeage de petite faune ; corridor de cultures pérennes	ME01 MR01 MR03 MR04	Faible
A bis	Faible à modéré	Sensibilités similaires à A ; linéaire supérieur ; portion située hors de l'aire prospectée ; corridor de cultures pérennes	ME01 MR01 MR03 MR04	Faible
B	Modéré	Linéaire nettement supérieur ; surfaces remaniées et mouvements de terres plus importants ; proximité d'habitats d'espèces ; portion importante hors aire prospectée ; interaction plus étendue avec les corridors de milieux ouverts	ME01 MR01 MR03 MR04	Faible

8. Conclusion

L'analyse des trois solutions de raccordement met en évidence des incidences principalement associées à la phase chantier. Aucun des scénarios n'intersecte directement les principaux périmètres d'inventaire, de gestion ou de protection du patrimoine naturel identifiés à proximité du projet, ni les zones humides recensées. Les trois tracés interceptent en revanche des continuités écologiques identifiées au SRCE, correspondant principalement à des corridors de cultures pérennes pour les scénarios A et A bis et à des corridors de milieux ouverts pour le scénario B.

Compte tenu du caractère souterrain des nouvelles liaisons, aucune rupture permanente de ces continuités n'est attendue en phase d'exploitation. Les incidences concernent principalement le remaniement temporaire des sols et de la végétation, le dérangement de la faune, le risque d'altération ponctuelle d'habitats situés en bordure des travaux, le risque de destruction ou de piégeage d'individus ainsi que la dispersion éventuelle d'espèces végétales exotiques envahissantes.

Le scénario A constitue la solution présentant le niveau d'incidence le plus faible. Son linéaire limité à environ 260 m et son implantation majoritairement associée à une voie existante limitent fortement l'emprise des travaux. La proximité de canaux, de structures arborées et d'habitats présentant des sensibilités fortes à très fortes conduit néanmoins à retenir une **incidence brute potentielle faible à modérée**. **L'application des mesures ME01 et MR01, MR03 et MR04 permet de ramener cette incidence à un niveau résiduel faible.**

Le scénario A bis présente des incidences de même nature mais sur un linéaire d'environ 500 m, dont une partie se situe en dehors de l'aire initialement prospectée. Son **incidence brute potentielle est également considérée comme faible à modérée**. La reconnaissance préalable des portions non prospectées prévue dans le cadre de MR03, associée aux autres mesures d'évitement et de réduction, permet d'aboutir à une **incidence résiduelle faible**.

Le scénario B constitue la solution la moins favorable sur le plan de la biodiversité. Son linéaire d'environ 1 970 m entraîne une augmentation des surfaces temporairement remaniées, des mouvements de terres et des interactions potentielles avec les habitats d'espèces et les corridors écologiques de milieux ouverts. Une part importante du tracé se situe également hors de l'aire ayant fait l'objet des prospections écologiques. **Son incidence brute potentielle est ainsi évaluée à modérée**. La conservation des habitats et éléments structurants, l'adaptation du calendrier des travaux, la reconnaissance écologique préalable du linéaire non prospecté et les dispositions spécifiques destinées à prévenir le piégeage de la petite faune permettent toutefois de ramener cette **incidence à un niveau résiduel faible**.

Ainsi, sous réserve de la bonne application des mesures d'évitement et de réduction définies, aucun des trois scénarios de raccordement n'est susceptible d'engendrer d'incidence résiduelle notable sur la biodiversité. Le scénario A demeure néanmoins la solution écologiquement préférée, devant être privilégiée lorsque les contraintes techniques de raccordement le permettent.